



Relevé des avis du conseil des formations

Séance du 8 Décembre 2022

Référence	DE_CF_2022
Révision	0
Date d'application	8 Décembre 2022
Version	1

Pour information

Pour information : 15 membres présents le matin (puis 16 membres présents l'après-midi) et 5 membres représentés sur 31 membres en exercice.

Avis	Détails des votes	Observations															
<p>➤ Le Conseil des formations approuve le procès-verbal du conseil des formations et de la séance commune conseil des formations/conseil scientifique du 4/10/2022</p>	unanimité	Publication sur le site web															
<p>➤ Le Conseil des formations, réuni en sa séance du 8 décembre 2022, désigne comme représentants de l'EHESP au sein de la Commission formation et vie étudiante du Conseil académique de l'établissement public expérimental (EPE) Université de Rennes, pour la période provisoire et à compter de la mise en place de la première mandature (après élections) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mélanie BERTIN, enseignante-chercheure, en tant que titulaire, - Laurence THEAULT, personnel BIATSS, en tant que suppléante. 	unanimité																
<p>➤ Le Conseil des formations désigne Fred PACCAUD, personnalité qualifiée du Conseil des formations, membre du Comité stratégique de la Société par action simplifiée unipersonnelle (SASU) EHESP-international.</p>	unanimité																
<p>➤ Le Conseil des formations émet un avis favorable à la création du Diplôme d'établissement « Président de Commission Médicale d'Établissement ou de Groupement : PCME+ PCMG+ »</p>	unanimité																
<p>➤ Le Conseil des formations émet un avis favorable à la politique tarifaire pour le Master of Public Health (MPH) pour l'année universitaire 2023-2024 :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="3" style="text-align: center;">Tarif 2023/2024</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">Formation initiale</td> <td style="text-align: center;">Etudiants français</td> <td>Droits d'inscription : 243 € Frais de formation spécifique : Aucun TOTAL = 243€ /an</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Formation initiale</td> <td style="text-align: center;">Etudiants européens (communautaires)</td> <td>Droits d'inscription : 243 € Frais de formation spécifique : 1 730 € TOTAL = 1 973 € /an</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Formation initiale</td> <td style="text-align: center;">Etudiants non européens (extra-communautaires)</td> <td>Droits d'inscription différenciés : 3 770 € Frais de formation spécifiques : 1 730 € TOTAL = 5 500 € /an</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Formation continue</td> <td style="text-align: center;">Toutes nationalités</td> <td>Frais de formation : 8 000 €</td> </tr> </tbody> </table>	Tarif 2023/2024			Formation initiale	Etudiants français	Droits d'inscription : 243 € Frais de formation spécifique : Aucun TOTAL = 243€ /an	Formation initiale	Etudiants européens (communautaires)	Droits d'inscription : 243 € Frais de formation spécifique : 1 730 € TOTAL = 1 973 € /an	Formation initiale	Etudiants non européens (extra-communautaires)	Droits d'inscription différenciés : 3 770 € Frais de formation spécifiques : 1 730 € TOTAL = 5 500 € /an	Formation continue	Toutes nationalités	Frais de formation : 8 000 €	1 voix contre 15 voix pour 5 abstentions	Date d'entrée en vigueur de cette tarification : rentrée universitaire 2023 pour les nouveaux étudiants entrant en 1 ^{ère} ou 2 ^{ème} année de MPH
Tarif 2023/2024																	
Formation initiale	Etudiants français	Droits d'inscription : 243 € Frais de formation spécifique : Aucun TOTAL = 243€ /an															
Formation initiale	Etudiants européens (communautaires)	Droits d'inscription : 243 € Frais de formation spécifique : 1 730 € TOTAL = 1 973 € /an															
Formation initiale	Etudiants non européens (extra-communautaires)	Droits d'inscription différenciés : 3 770 € Frais de formation spécifiques : 1 730 € TOTAL = 5 500 € /an															
Formation continue	Toutes nationalités	Frais de formation : 8 000 €															

<p>➤ Dans le cadre de l'application des droits d'inscription différenciés, le Conseil des formations émet un avis favorable au dispositif suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'ensemble des étudiants internationaux intégrant un master de l'EHESP sont soumis à l'application du régime des droits différenciés, y compris les étudiants du Master Of Public Health (MPH). • En application de l'article R719-50 du code de l'éducation, L'EHESP a la possibilité d'exonérer partiellement ou totalement certains étudiants du paiement des droits d'inscription, dans la limite de 10 % des étudiants inscrits, par une décision prise par la directrice de l'EHESP, au regard des orientations stratégiques de l'établissement. Dans cette limite, et conformément à la stratégie internationale de l'école, les demandes d'exonération des droits différenciés et/ou frais de formation des étudiants internationaux, seront étudiées conformément aux priorités suivantes : étudiants issus des pays de la liste des pays les moins avancés et des pays à revenus faibles et intermédiaire de la banque mondiale, et étudiants du Liban et de l'Ukraine, au regard de la contribution de l'EHESP à l'action politique et diplomatique de la France en soutien à ces pays. • La commission de remise tarifaire créée suite au CA du 9 mars 2022, pourra être réunie pour donner un avis sur des demandes des étudiants internationaux en formation initiale qui financent en tout ou partie leur formation et qui éprouvent des difficultés avérées à payer ce montant. Dans ce cas, la composition de cette commission devra être adaptée comme suit : ajout de la directrice des relations internationales en lieu et place du directeur du développement et de la formation continue 	<p>1 voix contre 16 voix pour 4 abstentions</p>		
<p>➤ Le Conseil des formations émet un avis favorable au calendrier, aux capacités d'accueil et aux modalités de candidature en M1 (mentions santé publique, administration de la santé et MPH) pour l'année 2023-2024 :</p>	<p>unanimité</p>		
	<p>M1 du master santé publique</p>	<p>M1 du master administration de la santé</p>	<p>M1 du MPH</p>
<p>Capacités d'accueil</p>	<p>40 places (100 pour la mention avec 60 places à Rennes 1)</p>	<p>40 places</p>	<p>35 places</p>
<p>Calendrier fixant la(les) période(s) d'inscription en master</p>	<p>Calendrier national Candidatures : 1^{er} mars – 3 avril 2023 Examen des candidatures : 7 avril- 12 juin 2023</p>	<p>Calendrier national Candidatures : 1^{er} mars – 3 avril 2023 Examen des candidatures : 7 avril- 12 juin 2023</p>	<p>1ère phase : du 12 décembre 2022 au 12 janvier 2023 2nde phase : du 7 février au 7 mars 2023</p>
<p>Dates de publications des résultats</p>	<p>Calendrier national 19 juin</p>	<p>Calendrier national 19 juin</p>	<p>1ère phase : 10 février 2023 2nde phase : 6 avril 2023</p>

N.B : Ce document a valeur informative.